FRC
9484

RAPPORT

ET

PROJETS DE RÉSOLUTION

ET D'ADRESSE

PRÉSENTÉS

PAR JEAN DEBRY,

Au nom d'une commission spéciale, dont les autres membres sont les représentans *Sieyes*, *Jourdan* (de la Haute-Vienne), *Laloi* et *Riou*.

Séance permanente du 20 fructidor an 5, à l'Odéon.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

Fructidor, an 5.

Case
FRC
17060

THE NEWBERRY
LIBRARY

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

RAPPORT

ET

PROJETS DE RÉSOLUTION

ET D'ADRESSE

PRÉSENTÉS

PAR JEAN DEBRY.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Organe de la commission que vous avez nommée hier, je viens, en son nom, vous présenter les projets de résolution et d'adresse au Peuple français, dont vous l'avez chargée. Ce n'est point dans cette enceinte, ce n'est point en ce jour qu'il est nécessaire de faire ressortir les motifs de ce grand acte de communication

du Corps législatif avec le peuple ; ils vous ont été tracés par notre collègue Jourdan ; ils sont sentis de chacun de nous. Je passe donc, sans plus de détail, à l'objet qui m'amène à cette tribune.

PROJETS DE RÉSOLUTION ET D'ADRESSE.

Le Conseil des Cinq-Cents, considérant que, dans les circonstances extraordinaires et critiques où se trouve placée la République, il est du devoir du Corps législatif de faire connoître au peuple français les trames qui ont été ourdies contre lui pour l'asservir et pour renverser la constitution républicaine de l'an 3 ; de lui manifester ses sentimens et ses espérances, et en même temps de le prémunir contre les manœuvres que pourroient tenter, pour l'égarer, les complices des conspirateurs ;

Déclare qu'il y a urgence.

Le Conseil, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante :

ARTICLE PREMIER.

Le Corps législatif fait aux départemens et aux armées l'adresse dont la teneur suit :

Adresse du Corps législatif aux Départemens et aux Armées.

FRANÇAIS,

Nous vous devons la vérité, nous allons vous la dire.

Une conspiration qui a pour objet de rétablir en France un trône, des priviléges et des vexations mille fois plus odieuses que celles qui ont été abolies par

votre volonté; une conspiration, toujours dévoilée et jamais détruite, avoit amené de nouveau la République sur le bord de l'abyme : le gouvernement, par sa sagesse et sa fermeté, en a déconcerté l'action au moment où elle alloit éclater. Encore une nuit, et un deuil éternel couvroit notre patrie; encore une nuit, et le despotisme arbitraire levoit sa tête hideuse, et asseyoit sans retour son usurpation sur les cadavres de tout ce qui avoit plus ou moins servi la cause de la liberté.

Des hommes qui n'avoient ambitionné le pouvoir populaire que pour en user contre le peuple, travailloient depuis long-temps à l'exécution de cet exécrable projet : la plupart, chefs des révoltés de vendémiaire, enhardis par l'impunité, avoient repris le fil de leurs trames; ils correspondoient plus audacieusement que jamais avec les agens du prétendu Louis XVIII. Les aveux de l'un de ces agens royaux (Duverne de Praîle) en font foi; leurs lettres surprises à Venise, leurs intelligences avec les émigrés et les principaux rebelles, le prouvent : toutes les pièces sont rendues publiques. Leurs moyens étoient, 1°. l'anéantissement de tout esprit public national; 2°. l'assassinat de tout ce qu'ils appeloient *suspects de patriotisme*, et l'impunité accordée aux assassins par des tribunaux vendus au royalisme; 3°. l'extinction des ressources financières de l'état; 4°. l'avilissement du gouvernement et des institutions républicaines; 5°. la guerre civile allumée sur divers points de la République; 6°. la sûreté intérieure détruite, et les routes interceptées; 7°. la misère du rentier, de l'ouvrier, du soldat; 8°. enfin l'active fabrication de toutes lois éversives de la constitution.

Ce but et ces moyens ne vous étonneront point, lorsque vous apprendrez par les pièces authentiques trouvées que leurs nominations, ordonnées d'avance et réglées par des bureaux particuliers de contre-révolution dans presque

tous les départemens, dérivoient d'un plan général, formé, organisé sous le nom de *société des fils légitimes*; société dont une des règles étoit le plus absolu, le plus aveugle dévouement de ses membres aux ordres que leur donnoient des chefs inconnus. C'est par ce moyen, citoyens français, que vous avez vu sortir tout-à-coup du sein de vos assemblées primaires et électorales cette foule de délégués ignorés jusqu'alors dans la révolution, ou connus seulement par l'incivisme le plus révoltant; c'est par-là que s'est formée dans presque toutes les places une majorité d'hommes séduits, vendus ou égarés, qui, parlant sans cesse de mandat spécial, et ne s'occupant que du renversement de la République et de la constitution, faisoient douter si leurs commettans étoient en France ou siégeoient à Blankenbourg; c'est ainsi que le vote des vrais citoyens s'est trouvé de nul compte dans les élections, et qu'à l'exception d'un petit nombre d'assemblées où leurs voix ont pu se faire entendre, presque par-tout la voix du crime et de l'intrigue royale a prévalu. On conçoit comment ensuite s'établissant eux-mêmes les juges de leurs propres élections, ils se sont empressés de les déclarer bonnes ou mauvaises, suivant qu'il leur convenoit : tantôt argumentant de la majorité des votans pour couvrir les violences, les dénis de justice, les inconstitutionnalités de ces assemblées; tantôt opposant des protestations obscures et sans caractère au vœu formel d'une majorité républicaine. Certes on peut s'étonner qu'avec tant de moyens de corruption et d'influence destructive, quelques nominations, que dis-je? une seule place leur soit échappée : comme après un vaste incendie on voit avec étonnement quelques bâtimens épars respectés par les flammes.

Nous ne vous rappellerons pas, citoyens, quel a été le déplorable succès de ces atroces combinaisons. En floréal, la paix, la paix honorable et solide, sourioit à nos vœux; elle s'est éloignée. Pouvoit-elle s'asseoir sur

une terre en convulsion, prête à se couvrir de sang et de décombres ? Le crédit national prenoit de la consistance ; le rentier alloit être payé ; la solde étoit au courant : tout-à-coup la misère, la pénurie, reviennent fondre sur la France ; le rentier se désespère ; les inscriptions de 40 l. descendent à 10 l. ; les armées sans solde, sans vêtemens ; les armées triomphantes de l'Europe, ô honte ! ô douleur ! sont obligées de vivre ou de réquisitions, ou du produit de leur courage : et cependant un rire affreux s'échappe des lèvres des ouvriers de la contre-révolution ; chaque jour ils voient l'embarras du gouvernement augmenter, chaque jour ils l'accroissent encore : les interprétations les plus forcées, la mauvaise foi la plus impudente, tout leur est bon, pourvu qu'ils atteignent le but desiré. Les artisans du fanatisme sont rappelés : un trafic honteux et public de radiations d'émigrés est affiché. Les citoyens effrayés se rassemblent ; le droit leur en est interdit. On réclame ; on est traité de séditieux, d'égorgeur. On parle de malheureux assassinés ; on vous objecte la légitimité de la vengeance, et le crime est érigé en système. Une nouvelle révolution mille fois plus sanglante que la première sort par tous les pores du corps politique ; des indiscrétions, des signes de joie prématurée, trahissent les conjurés ; on s'honore d'être royaliste ; une séparation, avant-courière de l'égorgement, est élevée entre les proscripteurs et les proscrits ; les premiers s'intitulent les *vrais représentans* : déja les autres *ne sont plus leurs collègues*, ils sont jugés ; ils sont républicains. Des armes sont distribuées ; des poignards fabriqués ; plusieurs sont saisis avec des cartes de ralliement ; des registres d'enrôlement sont ouverts..... O patrie ! ô doux et noble sentiment de la liberté ! élans généreux de l'honneur, de l'orgueil national, qu'êtes-vous devenus ? Noms tant profanés de justice, de morale, d'humanité, vertus sociales et publiques, où êtes-vous réfugiées ?.....

ELLES VIVENT AUX ARMÉES,

Cette intrépide avant-garde d'une nation dont des monstres ont juré la perte, fidèle à ses sermens, sonne l'alarme ; ses cris sont entendus dans toute la France ; ils retentissent dans le camp ennemi ; ils ont refoulé l'épouvante dans l'ame des traîtres : alors leur plan change ; sans être moins actifs, ils feignent une modération extérieure pour atténuer les mesures de résistance qu'ils redoutent. Mais c'en étoit fait, l'éveil étoit donné : le gouvernement, long-temps trompé, s'étoit souvenu que lui aussi étoit dépositaire de la constitution, et garant des destinées de la République. Dans les deux Conseils, une minorité courageuse et clairvoyante, luttant sans cesse contre un parti démasqué, ne désespéroit plus de ramener à elle ceux des membres intègres que ce parti s'étoit associés en les trompant ; elle sentoit que la constitution, en ne prévoyant point le cas où une faction de législateurs la renverseroit en s'environnant de l'apparence des formes, laissoit par cela même à ceux qui voudroient la sauver alors, le droit d'employer tous les moyens, et qu'il étoit absurde de prétendre que si une majorité perverse ou trompée décrétoit l'abrogation de la République, tous les pouvoirs institués par la constitution dussent fermer les yeux et exécuter le décret.

L'événement, Français, ne trompa point leurs espérances ; et cette fois encore, comme au Jeu de paume, la Providence, conservatrice des lumières, des vertus et de la liberté, défendit la République. Vous connoissez le résultat de la mémorable journée du 18 fructidor. Les conspirateurs ont été arrêtés ; le Corps législatif, dégagé de l'oppression, éclairé sur les manœuvres réitérées des coupables, sentant sa dignité et ses devoirs, n'a pas manqué à l'une, et a rempli les autres avec courage. Il n'a pas mis, il n'a pas dû mettre des considérations quelconques, dans cette circonstance impérieuse, en balance avec le salut de la patrie et de la constitution ; mais, en frappant

des conspirateurs, il n'a point oublié qu'il représentoit une nation sensible et grande, et qu'il devoit en conserver le caractère. Ces hommes évidemment coupables du plus grand des crimes, ces hommes qui parloient d'humanité en méditant des assassinats, ces hommes qui n'eussent épargné la vie d'aucun républicain, iront traîner la leur loin de nous avec les remords et l'opprobre : ils sont déportés. Aucune tache de sang, aucun acte de violence ou de désordre n'a souillé cette journée. Aussi cette attitude imposante et sage des Français, et notamment de nos frères d'armes, dans cette terrible occasion, en complétant leur éloge, atteste la bassesse et l'infamie de celui qui, dans sa criminelle correspondance, de ceux qui, dans leurs audacieuses diatribes, ont osé les peindre comme des pillards et des scélérats : la constitution est leur bien ; ils l'ont scellée de leur sang, ils ne souffriront point qu'on y porte atteinte : tous les Français l'ont placée entre la royauté et l'anarchie, ils sauront l'y maintenir.

O vous, pères, mères, épouses, enfans, que le souvenir des malheurs et des désastres de la révolution irritoit, considérez avec effroi quelle épouvantable révolution l'on vous préparoit de nouveau, et que ce sentiment éloigne enfin de vos cœurs ces haines barbares, ces oppositions meurtrières qui dissolvent une nation et précipitent sur elle un déluge de calamités. Appréciez la conduite de ceux qui avoient surpris votre confiance, et dont la perversité n'a point reculé à l'aspect du sang et des larmes qu'ils alloient faire verser : que cette considération vous remette devant les yeux l'article constitutionnel qui vous avertit que la stabilité de la constitution et votre bonheur dépendent de la bonté et de la sagesse de vos choix.

Citoyens, la méchanceté dévoilée tentera sans doute de nous calomnier, et de vous armer les uns contre les autres : ses calomnies, nous les bravons ; mais votre

péril, nous ne le bravons pas. Nous vous avons dit la vérité, examinez l'intérêt de ceux qui vous parlent différemment : le Corps législatif vous en conjure ; repoussez loin de vous toute insinuation perfide : que l'Angleterre et l'Autriche ne vous arrachent point les fruits de cette dernière victoire qui ferme enfin la révolution. Serrons-nous tous autour de la constitution, songeons que son esprit et sa lettre ne doivent point être séparés. Ah ! si, après vingt ans de cette guerre civile qu'on vouloit nous donner et des affreuses catastrophes qui en eussent été la suite, un génie bienfaisant fût venu nous l'apporter, cette constitution de l'an 3, avec quels transports nous l'eussions reçue ! quelles larmes de reconnoissance elle nous eût fait verser ! quelles douces espérances elle eût rappelées dans des familles désolées ! Eh bien ! nous l'avons, nous la possédons : sachons la conserver.

Quant à vous, Français, c'est à votre union, c'est à votre confiance à nous servir d'encouragement. Rendus bientôt à nos travaux ordinaires, tous nos soins vont être de fermer les plaies que nos ennemis s'occupoient d'agrandir : la restauration des finances, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture ; le soulagement de la classe indigente, des hôpitaux, des rentiers ; la dette de nos immortels défenseurs, appelleront nos premiers regards. La paix aussi, cette paix consolatrice, conquise par la victoire, viendra, nous en avons l'espoir, consolider tous nos triomphes et réparer toutes nos pertes. Si, au contraire, l'ennemi s'obstine à précipiter sa propre destruction, que l'union de tous les bons citoyens, que leur attachement au gouvernement et à la constitution de l'an 3, soient son désespoir et le gage de sa ruine prochaine.

Magistrats, administrateurs, fonctionnaires, la voix de la patrie vous appelle à vos postes : par-tout dans une République on est au champ d'honneur quand on

se conduit en républicain. Hommes de lettres, vous que le despotisme de la calomnie réduisoit au silence, reprenez votre première énergie; commencez l'institution républicaine; faites rougir les lâches apologistes de l'esclavage, et les déhontés fauteurs de la licence: vous aussi, aidez au Corps législatif et au gouvernement; formez les mœurs de la nation.

Français, l'unité d'action est rétablie entre les deux grands pouvoirs, non pas celle qui résulteroit de la dépendance de l'un deux, mais celle que produit l'harmonie des volontés réciproques. Nous vous avons exposé notre conduite et nos principes : notre vie toute entière est vouée au maintien de la République. Nous ne vous dirons pas que nous sommes prêts à la perdre pour combattre toutes les factions; mais nous jurons entre vos mains de les vaincre.

II.

La loi du 19 de ce mois sera annexée à la présente, proclamée avec elle dans chaque municipalité, dans les armées de la République, et affichée.

III.

La présente résolution sera imprimée, et portée au Conseil des Anciens par un messager d'Etat.